

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET (sauf de la motion à la délibération 2015.10.02), M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie d'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations 2015.10.08 à 16 – pouvoir à M. de MAZIÈRES), Mme Coralie BELMER, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (sauf de la motion à la délibération 2015.10.06), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON,

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER (pouvoir à M. BELLIER),
M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. RIVAUD),
M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. SOUDRY),
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme BRAU),
Mme Florence NAPOLY (pouvoir à Mme d'ESTÈVE),
M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme BELMER),
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme LE MÉNÉ),
Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. TOURELLE),
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. NOURISSIER),
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme RIGAUD-JURÉ),
Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme PÉRILLON),
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. DURAND),
M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme DENAISON),
M. Claude VUILLIET,
M. François-Xavier BELLAMY,
M. Erik LINQUIER,
M. Benoît de SAINT SERNIN.

Secrétaire de séance : **Mme Amélie GOLKA**

Date de convocation : 6 octobre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 64

**Titre : Participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Salon des Professionnels de l'Immobilier (SIMI) du 2 au 4 décembre 2015.
Convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence conjointement avec l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS).**

□ **M. Philippe BRILLAULT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5216-5-I al 1 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice et plus spécialement la compétence développement économique ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2010-02-02 du 10 février 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2013-06-32 du Conseil communautaire du 25 juin 2013 relative à la participation au Salon des professionnels de l'immobilier (SIMI) ;

Vu la délibération n°2014-10-22 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 relative à la participation au Salon des professionnels de l'immobilier (SIMI) ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission du développement économique rendu le 10 septembre 2015.

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Il rassemble à Paris sur trois jours près de 25 000 professionnels de l'immobilier (investisseurs, collectivités locales, promoteurs et agents immobiliers) et entreprises à la recherche de sites d'implantation, autour de plus de 400 exposants. Ainsi, sont présentées lors de ce salon les offres de bureaux, de logistique, d'activités ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs à travers plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) y participe depuis 2013 en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

Cette année, le salon se tiendra du 2 au 4 décembre au Palais des congrès de la Porte Maillot.

L'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) propose à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc d'organiser conjointement une conférence sur ce salon. Cette proposition implique en outre le paiement d'un droit d'accès au Palais des congrès de Paris et la mise à disposition d'une partie du stand de l'EPPS pour promouvoir le territoire de l'intercommunalité.

La conférence proposée abordera les différentes échelles du projet yvelinois de l'EPPS, de la stratégie du pôle des mobilités du futur à l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Satory et mettra l'accent sur le projet des Marronniers. Les acteurs de l'innovation déjà présents seront mis en avant, notamment sur le projet de liaison Saint-Cyr-Satory.

Dans le cadre de ce partenariat, cette mutualisation permet de partager les coûts équitablement et d'accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour la communauté d'agglomération.

Dans le projet de convention, objet de la présente délibération, l'EPPS s'engage à avancer les frais concernant les éléments suivants :

- une quinzaine de badges « visiteurs » pour accéder au salon,
- la réservation et la location d'une salle de conférence,
- les honoraires de conception et d'animation de la conférence,
- l'aménagement d'un porte-document pour VGP sur le stand,
- les frais de traiteur et de service,
- la conception de l'invitation et le publipostage,
- la possibilité d'acquérir des accréditations supplémentaires auprès de l'organisateur du salon.

En contrepartie, la CAVGP s'engage à rembourser à l'EPPS 50% des dépenses engagées par celui-ci, soit un montant estimatif de 5 250 €.

Les années précédentes, Versailles Grand Parc a également tenu un stand au SIMI. En 2014, cela a permis de développer une quarantaine de contacts professionnels et de promouvoir l'ensemble de l'offre immobilière et foncière à destination des entreprises au sein de Versailles Grand Parc.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) d'autoriser la participation de la communauté d'agglomération à l'édition 2015 du salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) en qualité de partenaire de l'Etablissement public Paris-Saclay (EPPS) ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence au SIMI du 2 au 4 décembre 2015 et à régler le montant estimatif de 5 250 € TTC correspondant à 50% de la somme engagée par l'EPPS ;
- 3) d'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au budget 2015 de la communauté d'agglomération, sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6233 : « foires et expositions », fonction 90 : « interventions économiques ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
(1 abstention de M. SIMEONI)

Pour le Président,
par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services

Résumé de l'acte : Participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au s...

Date de décision : 13/10/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 8.6. Emploi-formation professionnelle

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 19/10/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151013-2015_10_04-DE

Pièces jointes :

2015-10-04 DEV ECO - convention EPPS - participation SIMI.pdf
ANNEXE 2015.10.04 AMEN - convention SIMI.pdf

Historique :

19/10/2015 18:05:45	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
19/10/2015 18:06:30	En cours de transmission	
19/10/2015 18:07:44	Transmis en Préfecture	
19/10/2015 18:09:49	Accusé de réception reçu	

